



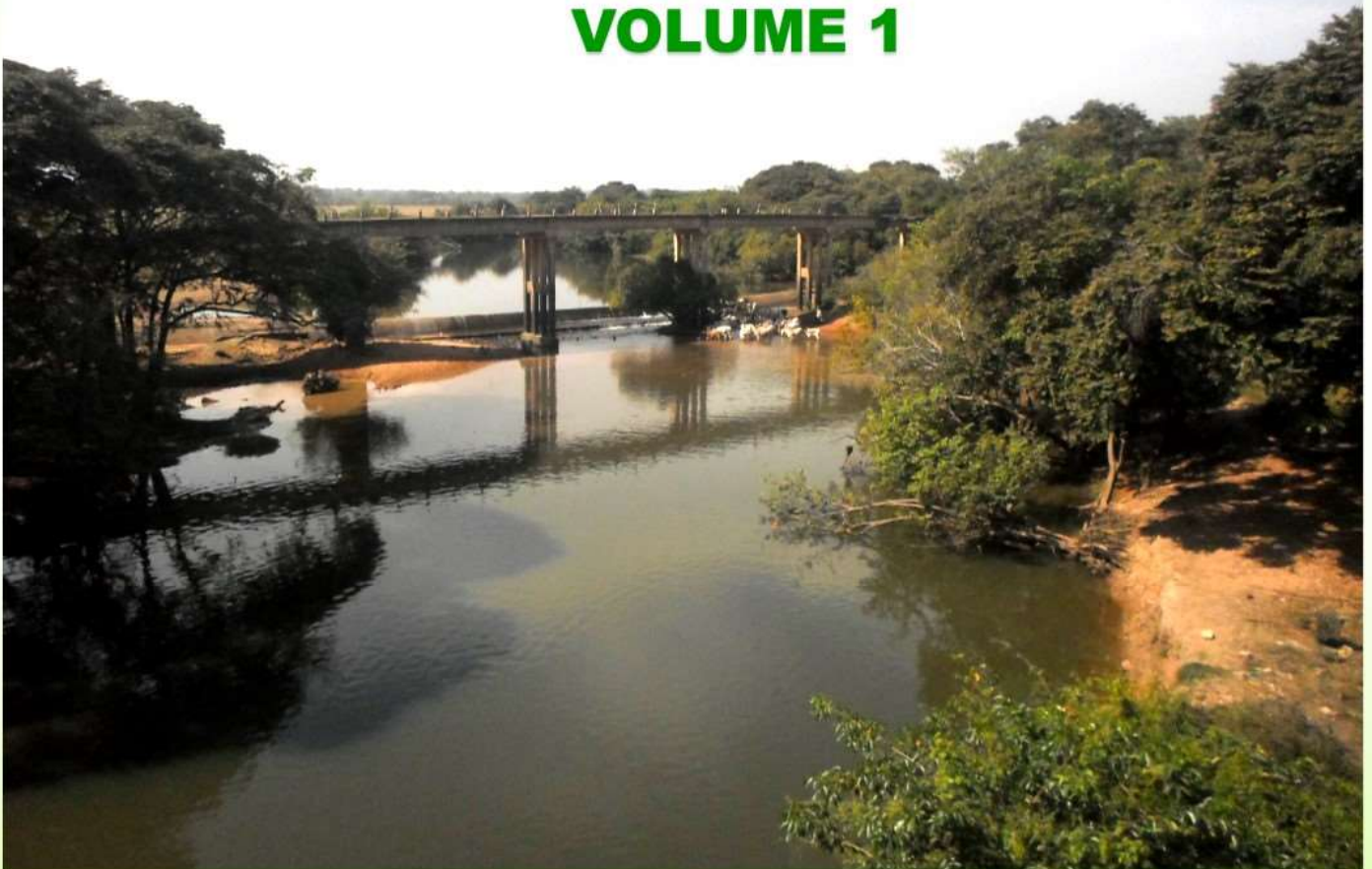
Mieux Comprendre l'Espace

Géovision

**Revue du Laboratoire Africain de
Démographie et des Dynamiques Spatiales**

Département de Géographie -Université Alassane Ouattara

**N°008, DÉCEMBRE 2022 ISSN: 2707- 0395
VOLUME 1**



République de Côte d'Ivoire

BP V18 Bouaké 01

Téléphone: (+225) 07 07 06 91 71/ 01 03 59 34 32/ 05 05 05 84 01

Courriel: revuegeovision@gmail.com

Site Internet: www.laboraddys.com

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Pr LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

SECRETARIAT DE REDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, Chercheur Indépendant

Dr ADOU Bosson Camille, Géographe, Chercheur Indépendant

Dr TANOH Ané Landry, Géographe, Chercheur Indépendant

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplicie, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Dr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Instructions aux auteurs

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (D. MOUSSA, 2018, p. 10) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : D. MOUSSA (2018, p. 10).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :

- *pour un article* : LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage* : HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses* : DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue GéoVision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. GéoVision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI),

une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et paraît donc deux fois par an (en anglais et en français).

Bouaké, le 16 Septembre 2019

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue GéoVision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

LES REFORMES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORETS (SODEFOR) ET LEUR IMPACT DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION EN CÔTE D'IVOIRE DE 1980 A 2000, Alain Konan BROU	9
OFFRE DE SANG AU CNTS DE BAMAKO : PROBLÈMES ET STRATÉGIES D'ACCÈS DES POPULATIONS, ¹ Issa DIALLO , ² Anassa TRAORE, ³ Adama TRAORE	19
LA GOUVERNANCE DE L'EAU D'IRRIGATION DANS LE SECTEUR RIZICOLE DE SOSSE-SIBILA EN ZONE OFFICE RIZ SEGOU : ENJEUX ET CONTRAINTES, Baba COULIBALY	30
LE MILIEU RURAL DE LA RÉGION DE GBÊKÊ (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : UN ESPACE MOINS NANTI EN INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES, Souleymane TOURE ¹ , Yao Jean Julius KOFFI ²	42
ÉTUDE DE LA CINÉMATIQUE (1979-2019) DE LA FLECHE SABLEUSE DE LA LANGUE DE BARBARIE, LITTORAL NORD SÉNÉGALAIS, Amadou Abou SY	58
LE COUSINAGE A PLAISANTERIE POUR LA RÉOLUTION DU CONFLIT EN CASAMANCE, Ibrahima BA	70
STRATÉGIES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE), Deagai Parfaite DIHOUEGBEU	80
INSUFFISANCES DE L'ÉVALUATION SOMMATIVE DE LA PRODUCTION ÉCRITE EN FRANÇAIS : CAS DES CLASSES DE TROISIÈME DES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS DE LA COMMUNE DE PORT-BOUËT, Eben-Ezer Kouamé TANON.....	93
CONSTRUCTION DES GRANDS BARRAGES ET PROBLÉMATIQUE DU DÉPLACEMENT DES POPULATIONS : CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE DU BARRAGE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE KANDADJI AU NIGER, SAIDOU Abdoulkarimou ¹ , KOMBIENI Hervé Azouma ²	110
L'IGNAME : UNE ALTERNATIVE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA SOUS – PREFECTURE DE DIMBOKRO, AHOUSI N'Guessan Maxime ¹ , KONE Tanyo Boniface ² , DIAKITE Moussa ³	126
ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES SYSTÈMES D'IRRIGATION EN RÉPONSE AUX EFFETS DES VARIABILITÉS CLIMATIQUES SUR LE PLATEAU ADJA AU SUD-OUEST DU BÉNIN, SEWADE SOKEGBE Grégoire ¹ , Clément Codjo GNIMADI ² , HOUNLIHO V. Beaudelaire A. ³	137
DIVERSITÉ ETHNIQUE, DÉMOCRATIE ET LIEN SOCIAL EN AFRIQUE, Afiyo ASSIVON (Sœur Louise de Jésus).....	154

ANALYSE DE L'OCCUPATION ET USAGES DES TERRES SUR L'AXE DAOUKRO-BONGOUANOU (CÔTE D'IVOIRE), Laurent Kouassi KOUAKOU ¹ , Amédée Bosson KOUAME ² , Boris Aubin Kouassi KOUADIO ³ , Béh Ibrahim DIOMANDE ⁴ , Diakité MOUSSA ⁵	166
DRONE AS AN AUXILIARY TOOL FOR DEGRADED MANGROVES CHARACTERIZATION IN THE NORTH OF LIBREVILLE – NW/GABON, Dieudonné Moukétou-Tarazewicz, Jean-Bernard Mombo ² , Marjolaine Okanga Guay ² , Médard Obiang Ebanega ² , Bruno Nkoumakali ² , Leaticia Rogombe ² , Michel Mbadinga ²	181
DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE RURALE DE SOUBAKANIEDOUGOU AU BURKINA FASO, Aridjouma FAYAMA, Dramane DAHANI*	191
COMMERCIALISATION DES LÉGUMES FEUILLES LOCALES : UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ D'AUTONOMISATION DES FEMMES DE LA COMMUNE DE YOPOUGON, Florence YAPO ¹ , Tangologo SILUE ²	207
PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS DANS LA COMMUNE DE GLAZOUE AU CENTRE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN, Tognidè Auguste HOUINSOU ⁽¹⁾ - Paulin Mintongninou HESSOU ⁽²⁾	219
LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES MOUVEMENTS DE POPULATIONS DANS LA COMMUNE RURALE DE SAABA, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, NIKIEMA Wendkouni Ousmane*, SANOGO Salifou**, et YANOGO Pawendkisgou Isidore***	237
LES SITES ETHNOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE GAOUA À L'ÉPREUVE DE L'URBANISATION : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE SAUVEGARDE, BIRBA Noaga ¹ , DA Dar ²	250
DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DES AGRO-SOCIO-ECOSYSTEMES DES TERRITOIRES DU SINE (SENEGAL), CHEIKH TINE	264
REORIENTATION UNIVERSITAIRE ET PERFORMANCE DES ETUDIANTS A L'UNIVERSITE DE LOME, Yawo Adzéoda HOLU*	278
LES PLAGES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAN PEDRO FACE AUX DÉFIS DU TOURISME DURABLE, BISSOU Guikahué Daniel ¹ , Pascal Hugues AYEKPA ²	291
VALORISATION DES DÉCHETS SOLIDES DU MARCHÉ DE SAN, UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES STRATEGIES D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE, Yakouréoun DIARRA ^{(1)*} , Gaoussou DEMBELE ⁽²⁾	307
ENJEUX DU PROCESSUS DE TERRITORIALISATION DE LA PERIPHERIE DE SAINT-LOUIS AU SÉNÉGAL, NAKOUYE Nicolas	321
LA RÉGIONALISATION AU SÉNÉGAL : ENJEUX ET PERSPECTIVES, Binette NDIAYE	335

L'ARCHEOLOGIE DE LA CONSCIENCE MORALE, Hyacinthe Aboa ACHI..... 348

LE SMARTPHONE EN MILIEU UNIVERSITAIRE À BOUAKÉ (CENTRE CÔTE D'IVOIRE) ,
KOFFI Yao Julien 357

LES FACTEURS DE L'ENROLEMENT DES JEUNES DANS LES GROUPES EXTREMISTES
VIOLENTS AU CENTRE DU MALI, Doudou Ben Béchir NIANG¹ , Salif KONE² 370

LA CONCEPTION DE L'ESPACE PUBLIC COMME INSTRUMENT DE MARKETING
TERRITORIAL. LE CAS DU PARC LA MEXICANA, Elizabeth ESPINOSA DORANTES, Christof
GÖBEL..... 377

DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE RURALE DE SOUBAKANIÉDOUGOU AU BURKINA FASO

Aridjouma FAYAMA, Dramane DAHANI*

Université Joseph KI-ZERBO, aridjoumafayama@yahoo.fr

*Université Nazi BONI / Centre Universitaire de Gaoua, dramanedahani@yahoo.fr

Résumé

La décentralisation consiste en un transfert de compétences et de ressources au profit des collectivités locales en vue de leur permettre de s'auto administrer et de s'auto gérer à travers des organes élus, sous le contrôle du pouvoir central. Elle est une approche qui a pour finalité, l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'implication de celles-ci dans la gouvernance de leur entité. Mais le constat est que, la commune de Soubakaniédougou peine toujours à amorcer un véritable développement local. D'où l'intérêt de cette étude qui analyse la dynamique de la décentralisation dans cette commune. La méthodologie utilisée repose sur la recherche documentaire et les entretiens. Les résultats montrent que les acteurs du conseil municipal sont fortement handicapés par l'analphabétisme, la méconnaissance des lois et règlements relatifs au fonctionnement des collectivités. Environ, 38% sont lettrés et 62% sont sans niveau. La commune bénéficie d'un appui de la part des services déconcentrés de l'Etat, dont le fonctionnement est entaché par quelques difficultés notamment l'insuffisance de personnel, le manque criard de matériel. Les défis à relever sont l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la résolution des crises entre agriculteurs et éleveurs, la question des éléphants et des chenilles lésionnaires qui détruisent les cultures dans la commune. En termes de perspectives, il faut renforcer le civisme fiscal par la sensibilisation, inciter les contribuables à la participation communautaire à travers des journées dédiées à la communauté, relever le niveau des agents municipaux jugés très faibles, par la promotion et la formation.

Mots clés : défis, perspectives, décentralisation, Soubakaniédougou

Abstract

Decentralisation consists of the transfer of competences and resources to local authorities in order to enable them to administer and manage themselves through elected bodies, under the control of the central power. It is an approach that aims to improve the living conditions of the population through their involvement in the governance of their entity. However, it has been observed that the commune of Soubakaniédougou is still struggling to initiate real local development. Hence the interest of this study which analyses the dynamics of decentralisation in this commune. The methodology used is based on documentary research and interviews. The results show that the actors in the municipal council are severely handicapped by illiteracy and ignorance of the laws and regulations relating to the functioning of local authorities. Approximately 38% are literate and 62% are illiterate. The municipality benefits from support from the decentralised services of the state, whose operation is marred by a number of difficulties, notably insufficient staff and a serious lack of equipment. The challenges to be met are improving access to basic social services, resolving the crises between farmers and herders, and dealing with the issue of elephants and lesion caterpillars that destroy crops in the commune. In terms of prospects, it is necessary to strengthen fiscal civic-mindedness through awareness-raising, to encourage taxpayers to participate in the community through days dedicated to the community, and to raise the level of municipal agents, who are considered very weak, through promotion and training.

Key words: challenges, prospects, decentralisation, Soubakaniédougou

Introduction

L'avènement des communes répond au souci de lutter contre la pauvreté et de réduire les écarts de développement. Elles ont été créées en outre, à l'effet de renforcer le niveau d'urbanisation et d'équipement des milieux de vie. C'est dire que la communalisation vise non seulement à résoudre les problèmes qui se posent aux centres urbains mais aussi aux milieux ruraux environnants (K. E. KRA, 2014, p. 140). Elle vise, avec la participation des citoyens, à instaurer le cadre institutionnel d'exercice de la démocratie à l'échelle locale et de gestion de proximité. Par son organe élu, l'assemblée populaire communale prend toute mesure nécessaire pour informer les citoyens des affaires les concernant et les consulter sur les choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel. Dans ce cadre et dans le but de réaliser les objectifs de la démocratie locale, l'assemblée populaire communale veille à mettre en place un encadrement adéquat des initiatives locales, visant à intéresser et à inciter les citoyens à participer au règlement de leurs problèmes et à l'amélioration de leurs conditions de vie (K. MOUSSAOUI et K. ARABI, 2014, p. 126). Ainsi, le développement est généré à partir des entités locales, c'est-à-dire l'ensemble des organes et institutions agissant au niveau local : il s'agit non seulement des collectivités territoriales, mais aussi des circonscriptions administratives de base, des associations de développement, des organisations socioprofessionnelles de producteurs ruraux. C'est donc un mouvement amorcé par le milieu qui crée une économie prospère reposant sur l'initiative et les savoirs-faire des populations, d'où la notion de gouvernance locale. Cette gouvernance locale suppose d'abord un transfert effectif des compétences et des ressources de l'État central aux collectivités territoriales en vue de leur permettre de prendre leur destinée en main.

Pour assurer le fonctionnement de la collectivité et exécuter le plan de développement communal, les autorités communales doivent mobiliser les ressources financières locales suffisantes. Le volume à mobiliser est fonction des ambitions de développement de la commune, des procédures de contrepartie concernant les investissements, des subventions disponibles, de la capacité et de la volonté des populations communales de participer par le paiement des taxes et impôts ou de contributions occasionnelles (B. A NASSIROU et al. 2004, p. 9). Cependant, dans la pratique, le poids important que devrait jouer cette instance de base qu'est la commune semble très insuffisant et ne se reflète guère dans les prérogatives tant décisionnelles que financières qui lui sont conférées. Des défaillances et des dysfonctionnements multiples qui sont imputables à de nombreuses causes freinent le rôle des communes dans le développement de leurs territoires. ((K. MOUSSAOUI et K. ARABI, 2014, p. 130). En effet, les collectivités dans les pays en voie de développement sont caractérisées par une population très pauvre (environ 35%), un tissu économique précaire et fragile. Elles ne disposent pas d'unités industrielles favorisant le développement de l'économie locale. La mise en place d'administrations locales compétentes et républicaines s'est avérée difficile. Le problème de financement du développement local reste toujours sans solution. La commune de Soubakaniédougou connaît les mêmes problèmes. En tant que collectivité de base, la population à travers ses élus locaux doit s'engager dans un processus de développement local. L'objectif de cette étude est d'analyser la dynamique de la décentralisation dans cette commune.

1. Méthode

Cette partie est axée sur les éléments suivants : la présentation de la commune, la recherche documentaire, les entretiens, le traitement et l'analyse des données.

1.1. Présentation de la commune

Soubakaniédougou a été érigé en poste administratif en 1958 par arrêté N°460/INT/APA du 22 mai 1958, puis en département en 1984, par ordonnance N°84-055/CNR/PRES du 15 août 1984 (PDI, 2013, p. 11).

L'adoption de la constitution du 2 juin 1991 marque la naissance de la nouvelle ère de la décentralisation au Burkina Faso. Cette constitution dispose en son article 143 que « le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales ». C'est ainsi que dès 1993, a été créée la Commission Nationale de la

Décentralisation (CND) chargée de piloter la mise en œuvre de cette politique. En 1998, le pays adopte un nouveau corpus juridique pour la mise en œuvre de la décentralisation, appelé Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD) ; les TOD sont modifiés en 2001 avec la création des 13 régions ; et une nouvelle modification est intervenue en 2003 portant suppression des provinces comme collectivités. Cette modification a été jugée anticonstitutionnelle par le conseil constitutionnel et les lois modificatives n'ont pas été promulguées. En 2000, des élections municipales (2ème de l'ère nouvelle) sont organisées dans 49 communes urbaines, 2162 conseillers municipaux sont élus dont 21% de femmes.

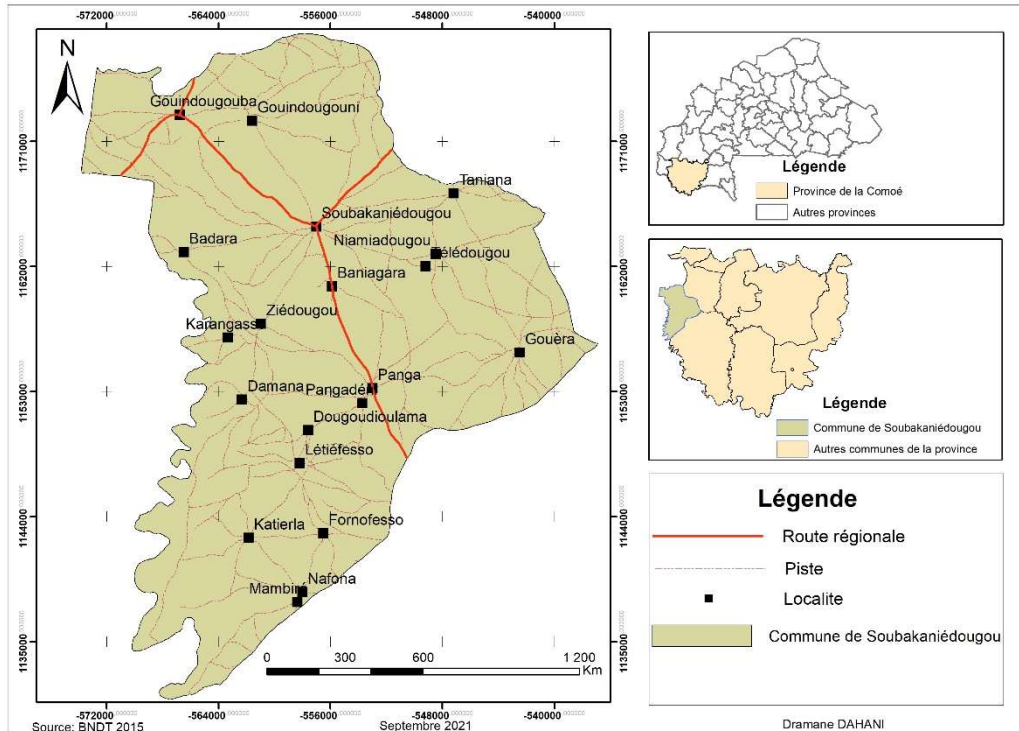
A la lumière de la relecture du cadre normatif de la décentralisation, l'Assemblée nationale adopte un nouveau cadre juridique, avec la loi N°2004-055/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Cette loi est promulguée le 14 avril 2005. Le CGCT détermine l'orientation de la décentralisation, les compétences et les moyens d'actions, les organes et l'administration des collectivités territoriales que sont les communes et les régions.

Le 23 avril 2006 marque la communalisation intégrale du territoire, avec des élections municipales dans les 351 communes (dont 49 urbaines et 302 rurales), la mise en place de 13 conseils régionaux. Au total, 702 conseillers régionaux ont été élus parmi les 17 956 conseillers municipaux. Avec l'entrée en vigueur du CGCT, Soubakaniédougou a été consacré commune rurale. Son territoire prend en compte les limites de l'ancien département de Soubakaniédougou. De plus, une innovation s'est introduite : l'exécution du pouvoir politique et la gestion de la commune reposent désormais sur des responsables élus que sont les conseillers municipaux. Afin d'impliquer tous les acteurs à la base à l'identification et à l'exécution des actions qui répondent à leurs préoccupations, cette ère de décentralisation met en place des Conseils villageois de développement (CVD). Ils sont chargés de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de Plans communaux de développement, à la promotion de développement dans le village et de participer aux activités des différentes commissions mises en place par le conseil municipal pour la gestion et la promotion du développement local.

Selon les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) de 2006, la population de la commune de Soubakaniédougou est passée de 17 990 habitants en 1996 à 28 073 habitants en 2006 avec 50.85% de femmes et de 49.15% d'hommes. Le taux de croissance annuel moyen de la population est de 4.55%. L'immigration revêt une grande importance, car Soubakaniédougou est une commune attractive par ses potentialités édaphiques. Les immigrants viennent des provinces sahéliennes (Yatenga, Passoré, Séno) où les conditions pédoclimatiques ne sont pas favorables aux activités agricoles (COMMUNE DE SOUBAKANIEDOUGOU, 2013, p. 19).

Les principales activités de la commune sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. Ce sont des activités sur lesquelles est basée l'économie de la commune. Près de 90% des habitants pratiquent l'agriculture (Ibidem, 2013, p. 29). L'élevage vient au second rang ; il est caractérisé par l'existence d'un cheptel important en petits ruminants et en volailles. Les activités commerciales de la commune se regroupent en deux catégories, à savoir le commerce des biens et les prestations de service. Le commerce des biens est constitué des produits céréaliers, des fruits et légumes (vendus notamment par les femmes), le bétail et les produits de l'artisanat (poterie, la forge). Quant aux prestations de service, les plus importantes sont : la restauration, la couture, la mécanique des cycles et cyclomoteurs, la menuiserie, la soudure, la coiffure. La position géographique de la commune, frontalière à la côte d'Ivoire constitue un atout important pour le développement des échanges commerciaux. A cet effet, l'aménagement des routes Soubakaniédougou frontière de la Côte d'Ivoire, Soubakaniédougou -Banfora est nécessaire pour le développement des échanges commerciaux. La commune est fortement sous l'emprise du développement économique de Niangoloko, Banfora et de Sindou. Ce sont les commerçants de ces villes qui font la navette.

Carte 1 : Situation administrative de la commune



Source : IGB/BNDT, 2015

1.2. La collecte de données

La collecte des données a été axée sur les éléments suivants : la revue de littérature et les entretiens.

1.2.1 La revue de littérature

Pour les données secondaires nous avons exploité des rapports institutionnels, des articles et des ouvrages scientifiques, des mémoires et des thèses traitant du sujet. A cet effet, les principaux centres de documentation que nous avons visités sont ceux de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP), de la bibliothèque du département de géographie, de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), du Secrétariat Permanent de la Conférence Nationale de la Décentralisation (SP/CONAD), du Labo Citoyenneté, de la bibliothèque de la Direction Générale du Développement Territorial (DGDT) et de la Mairie de Soubakaniédougou. Nous avons fait aussi des recherches sur internet avec les moteurs de recherche tels que Google et Yahoo.

La recherche documentaire nous a permis de comprendre les contours du processus de décentralisation en cours dans de nombreux États, et de cerner ses enjeux liés et défis. La décentralisation fait intervenir plusieurs acteurs qui contribuent à la mobilisation des ressources pour le développement local. D'une manière générale, le milieu rural, connaît d'énormes difficultés, malgré les nombreux efforts qui y sont menés. De plus la décentralisation est une notion encore inconnue par 70% de ruraux.

1.2.2 Les entretiens

La méthodologie de l'étude a consisté à organiser également des entretiens, avec les différents acteurs du processus du développement rural, les autorités chargées de la mise en œuvre de la décentralisation et avec les élus locaux. En effet à base d'un guide d'entretien, des interviews ont été organisées avec 07 responsables d'associations et d'ONG ; les membres de la commission « Affaire Economique et

Financier » de la commune ; le collecteur de taxe de marché ; le percepteur ; 13 CVD ; 12 conseillers, le maire et 03 chefs de projets et programmes. Les entretiens ont concerné 36 personnes. L'entretien semi-directif a été utilisé. Il a permis d'orienter en partie le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable et consignés dans le guide d'entretien.

1.3. Le traitement, l'analyse des données

Les données recueillies ont été traitées manuellement et à l'aide de l'outil informatique. Le traitement manuel des données a consisté à faire le dépouillement des guides d'entretien. L'utilisation de l'outil informatique s'est faite comme suit : Microsoft Word, pour le traitement des textes ; Quantum GIS 2.16 et Arc GIS 10.1 pour la réalisation de la carte.

L'analyse des données s'est basée plus sur l'approche qualitative que l'approche quantitative.

2. Résultats

2.1. Organisation et fonctionnement de la commune de Soubakaniédougou

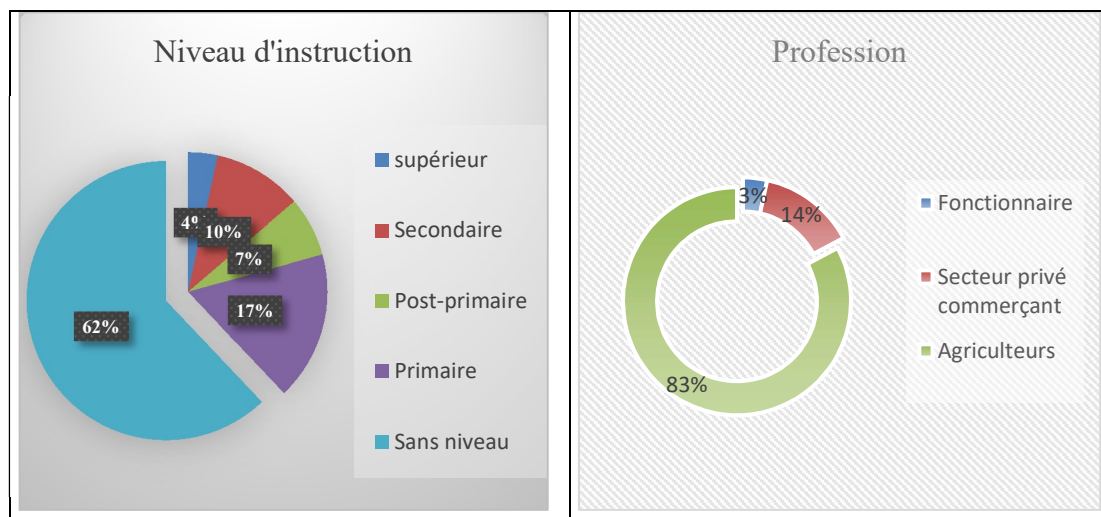
La décentralisation est une politique qui vise à accorder aux populations locales une plus grande responsabilité dans la gestion de leurs propres affaires. Les populations font le choix de leurs élus locaux à travers des élections. Ceux-ci connaissant mieux leurs besoins, élaborent des politiques de développement local qui seront financées par les ressources propres de la commune. Cela passe nécessairement par la mise en place d'une bonne administration avec un personnel qualifié et des moyens suffisants pour une meilleure prise en charge de l'ensemble de ces politiques par un système de travail performant. La commune de Soubakaniédougou est organisée comme suit : le conseil municipal, l'exécutif (le maire et ses deux adjoints) et les services techniques (état civil, trésorerie, secrétariat, service domanial etc.).

2.1.1 Le conseil municipal

Le conseil Municipal est l'assemblée délibérante élue de la commune. Il est élu pour cinq ans au suffrage universel direct et définit les grandes orientations en matière de développement communal. De ce fait, il discute et adopte le plan de développement communal et contrôle son exécution en assurant également son évaluation périodique. Aussi, il règle par des délibérations les affaires de la commune et donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'État ou par d'autres collectivités territoriales. Le conseil municipal est consulté sur toutes les décisions à prendre par d'autres organes ou autorités sur des questions intéressant la commune ou engageant sa responsabilité pour le contrôle de l'exécutif.

Le conseil de la commune de Soubakaniédougou est composé de 29 conseillers, uniquement que d'hommes. Ce qui suscite des interrogations sur la participation des femmes à la politique. Parmi ces conseillers, 38% sont lettrés et 62% sont sans niveau et dans la frange des lettrés seulement 14% ont un niveau supérieur ou égal au BEPC. Quant à la profession, la situation se présente comme suit : 83% des élus sont des agriculteurs, 14% sont des commerçants et 3% sont des fonctionnaires. La planche graphique 1 présente le niveau d'instruction et la profession des élus locaux.

Planche graphique 1 : Le niveau d'instruction et la profession des élus locaux



Source : Enquête de terrain réalisée par FAYAMA

Le niveau d'instruction de la plupart des conseillers est faible comme l'indique la planche graphique ci-dessus. 86.2%, soit 25 conseillers sur les 29 sont à leur première expérience d'exercice (Le maire seul est un fonctionnaire : un administrateur civil). Toutes choses qui ne leur permettent pas de prendre connaissance de leurs attributions et constituent un handicap au bon fonctionnement du conseil et à l'identification des projets ou programmes de développement local.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les conseillers sont organisés en commissions. Au sein du conseil municipal, il a été créé trois commissions permanentes ayant des attributions spécifiques : une commission « affaires générales, sociales et culturelles », une commission « affaires économiques et financières », et une commission « environnement et développement local ». Il peut y avoir des commissions ad hoc pour des questions spécifiques dont le mode de fonctionnement doit être fixé par une délibération du conseil municipal. Mais à ce jour il n'existe pas de telle commission dans la commune de Soubakaniédougou.

2.1.2 L'exécutif municipal

L'exécutif désigne le président du conseil municipal (le maire), assisté de deux adjoints. Il assure l'exécution des décisions prises par le conseil municipal et l'administration de la commune. Le maire de Soubakaniédougou, un administrateur civil est la première autorité de la commune. Il est l'ordonnateur du budget de la commune. Il est à la fois officier d'état civil et de police judiciaire. Dès sa prise de fonction, le maire a l'obligation de déléguer sous sa responsabilité et par arrêté, une partie de ses attributions aux deux adjoints (CGCT Art. 17) qui sont tenus de lui rendre compte régulièrement de la délégation consentie. Ils sont aussi officiers de police judiciaire et assurent l'intérim du Maire dans l'ordre de leur numérotation. C'est au cours de la séance du 20 juin 2016 que le maire de la commune de Soubakaniédougou, et ses adjoints ont été élus conformément à la lettre N°2016-006/MATDST/RCAS/PCMO/CSBK15 du 16/06/2016.

Le personnel de la commune regroupe essentiellement le secrétaire général, le comptable, les agents de l'état civil, les agents de la préfecture, de la police et certains services de l'État détachés et mis à la disposition de la mairie de façon contractuelle. En plus des agents sus cités, s'ajoute le collecteur du marché qui a un rôle aussi important. Cependant, il ne figure pas dans les charges de la commune en tant que personnel communal. Il est chargé du recouvrement des droits de place dans le marché de Soubakaniédougou. Bien qu'étant recruté par la commune, le collecteur est en étroite collaboration avec la perception. C'est le percepteur qui lui délivre les carnets de tickets pour la collecte et assure

l'encaissement et l'enregistrement de l'argent collecté. Il assure aussi sa rémunération sur la base d'un pourcentage par rapport à la somme qu'il aurait collecté.

2.2 Le fonctionnement du conseil municipal

Le fonctionnement du conseil municipal repose sur les sessions. Les sessions sont des réunions des conseillers municipaux. Il s'agit des séances de travail convoquées par le Maire ou à la demande d'un président de commission ou d'au moins un tiers des membres du conseil municipal. Le conseil municipal se réunit en session une fois par trimestre conformément à l'article 233 du CGCT. Ce sont des sessions dites ordinaires. En dehors de ces sessions, toute autre session du conseil municipale est appelée session extraordinaire.

Les sessions ordinaires sont des séances au cours desquelles le conseil délibère soit sur les budgets (primitif ou complémentaires), sur le compte administratif et le compte de gestion de la commune, l'acceptation ou le refus de dons et legs, les acquisitions, les aliénations ou les échanges des biens mobiliers ou immobiliers de la commune. En principe, l'ensemble des sessions ordinaires du conseil municipal sont ouvertes au public. Mais il peut décider de se réunir à huis clos sur tout ou partie de son ordre du jour (art. 241 du CGCT). Les sessions doivent être annoncées à l'avance ; au moins cinq jours francs avant la date fixée pour l'ouverture de la session ordinaire et deux jours francs avant la date fixée pour l'ouverture de la session extraordinaire. Les procès-verbaux de ces sessions doivent être publics. Chaque citoyen est en droit de demander une copie de ces comptes rendus, du budget et des comptes municipaux, ainsi que des décisions communales. Depuis la mise en place du conseil municipal de Soubakaniédougou en juin 2016, deux sessions ordinaires ont été tenues. Quant aux sessions extraordinaires, ce sont des séances exceptionnelles ayant le plus souvent un ordre du jour bien précis. Elles permettent d'examiner des affaires pressentes, des problèmes d'ordre conjoncturel et urgent et d'en délibérer. Jusqu' à ce jour la commune n'a pas encore eu de session extraordinaire.

La commune de Soubakaniédougou dispose de services bien structurés pouvant soutenir une bonne administration des affaires locales. Le développement de la collectivité est confié aux élus locaux. Désormais, il leur revient de mobiliser les ressources nécessaires afin de financer des actions de développement et de lutter contre la pauvreté dans la commune.

2.3 La capacité en trésorerie de la commune de 2012 à 2017

La capacité en trésorerie de la commune constitue un instrument de mesure de sa santé financière. Cette capacité se mesure sur la base d'un solde obtenu par la différence entre l'ensemble des recettes recouvrées et la totalité des dépenses exécutées par la commune. Le tableau 1 présente l'évolution des recettes de la commune de Soubakaniédougou.

Tableau 1 : Evolution des recettes communales entre 2012 et 2017

Année		2012	2013	2014	2015	2016	2017
		Recettes					
Recettes propres	Montant	7 012 252	4 282 705	3 762 136	5 175 954	8 063 220	9 462 774
	%	20,12%	17,36%	48,31%	14,60%	19,67%	22,95%
Dotation Etat	Montant	27 834 000	20 388 940	4 025 168	30 280 024	32 937 786	31 767 911
	%	79,88%	82,64%	51,69%	85,40%	80,33%	77,05%
Recettes totales		34 846 252	24 671 645	7 787 304	35 455 978	41 001 006	41 230 685

Source : Perception de Niangoloko et de Soubakaniédougou 2018

L'évolution des recettes communales après analyse du tableau 1 indique une tendance générale à la hausse. Ainsi, les recettes de la commune se sont accrues, passant de 34 846 252 en 2012 à 41 230 685 FCFA en 2017. Le tableau 2 présente la santé financière de la commune de Soubakaniédougou.

Tableau 2 : Evolution des recettes et des dépenses de 2012 à 2017 en FCFA

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumul
Recettes	34 846 252	24 671 645	7 787 304	35 455 978	41 001 006	41 230 685	184 992 870
Dépenses	11 817 088	32 719 814	35 341 430	30 176 625	40 240 490	60 252 207	150 295 447
Ecart	23 029 164	- 8 048 169	- 27 554 126	5 279 353	760 516	- 19 021 522	34 697 423

Source : Perception de Niangoloko et de Soubakaniédougou 2018

L'analyse du tableau 2 indique que les exercices budgétaires des années 2013, 2014 et 2017 ont connu des soldes négatifs. Ce qui veut dire que les recettes ne couvrent pas les dépenses. Cette situation trouve son explication dans les difficultés de recouvrement. Cela signifie en partie la faible capacité d'autofinancement de la commune de Soubakaniédougou. Par contre, pour les exercices des années 2012, 2015 et 2016, on note un excédent budgétaire, ce qui est intéressant car les recettes peuvent être utilisées à des fins d'investissement pour le développement local de la commune. Le bilan cumulé des années 2012 à 2017 fait ressortir un solde excédentaire de plus de 34 697 423 FCFA. La capacité de trésorerie de la commune est donc excédentaire sur la période observée.

2.4. L'utilisation des ressources financière pour le développement local de la commune

Dans les pays en voie de développement, plus de la moitié des collectivités locales financent leur développement local à partir des subventions de l'État (38%) et celles des autres partenaires au développement (52%). Les ressources qui leur sont propres sont consacrées au fonctionnement des services. La commune de Soubakaniédougou n'est pas écartée de ce lot bien que sa capacité de trésorerie soit excédentaire. La quasi-totalité des investissements dans cette commune est faite par les partenaires au développement (203 909 796 F CFA de 2012 à 2017) et l'État (147 233 829 FCFA pour la même

période). Ces investissements vont dans les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et de la culture, de la formation, la santé, l'assainissement, l'hygiène, l'action sociale.

Les dépenses de fonctionnement occupent une place importante dans le budget communal. Elles se composent comme suit : denrée et fourniture consommées 52% ; allocations – subventions 3% ; travaux et services extérieurs 13% ; participation et contingents 1% ; frais de personnel 13% ; gestion générale et transports 14% ; frais financiers 2% ; charges exceptionnelles 1%. Les dépenses de fonctionnement de la commune de 2012 à 2017 sont présentées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Dépenses de fonctionnement de la commune de 2012 à 2017 en FCFA

Années / Dépenses	2012	2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
Denrée et fourniture consommées	15 618 293	19 119 805	22 662 427	13 117 978	13 847 890	18 690 150	103 056 543
Allocations - subventions	800 000	950 000	750 000	1 130 000	700 000	700 000	5 030 000
Travaux et services extérieurs	2 437 880	3 207 720	2 321 500	3 990 550	11 055 565	3 037 350	26 050 565
Participation et contingents	162 000	50 000	550 000	-	1 050 000	30 000	1 842 000
Frais de personnel	2 458 300	4 111 960	4 429 674	5 350 567	4 820 228	4 537 403	25 708 132
Gestion générale et transports	4 628 908	4 240 329	3 667 829	4 931 530	7 402 807	3 245 000	28 116 403
Frais financiers	800 000	700 000	550 000	906 000	444 000	550 000	3 950 000
Charges exceptionnelles	530 000	340 000	380 000	750 000	920 000	-	2 920 000

Source : Perception de Niangoloko et de Soubakaniédougou 2018.

Il n'y a quasiment pas des fonds pour l'investissement. Ces dernières années, selon le deuxième adjoint au maire, des efforts ont été fournis par le conseil municipal pour effectuer des investissements. En effet, en 2017, la commune de Soubakaniédougou a réalisé le bâtiment qui fait office de l'administration du CEG de Panga, une salle de classe dans l'école primaire de Gouéra. De plus en janvier 2018, l'axe Soubakaniédougou Banfora a été aménagé grâce aux efforts du conseil communal.

La commune de Soubakaniédougou présente de nombreux défis en matière de développement local. Ces défis se résument à la réalisation des infrastructures sociales de base au profit des populations. Malgré les difficultés qu'éprouve la commune, elle présente de bonnes perspectives en matière de recettes fiscales. Mais, les ressources mobilisées sont très faibles par rapport aux besoins de financement du développement local qui sont en grande partie assurés par l'État et les partenaires au développement.

2.5. L'appui au processus de décentralisation dans la commune

La dynamique du développement communal enclenché à Soubakaniédougou, implique le concours d'actions multiples. Pour ce faire, les différents acteurs doivent s'impliquer activement et en harmonie pour créer et soutenir toutes activités dont l'objectif principal serait l'amélioration des conditions de vies des populations. Les acteurs du développement de la commune sont essentiellement l'État, les ONG, les Associations et la population locale.

D'abord, l'État intervient dans la commune de Soubakaniédougou à travers ses services déconcentrés (Tableau 4) et son appui financier. Les services déconcentrés de l'État sont incontournables pour le

développement communal compte tenu des capacités techniques, humaines et financières de la commune encore très faible. Ils apportent un appui considérable à la gestion de la commune par leur soutien technique au conseil municipal au regard du budget et du niveau d'étude des conseillers.

Les services rencontrés à Soubakaniédougou sont consignés dans le Tableau 4.

Tableau 4 : Les services déconcentrés de l'État implantés à Soubakaniédougou

SERVICES	DOMAINES D'INTERVENTIONS
Centre de santé et de promotion sociale (CSPS)	Santé humaine
Circonscription d'éducation de base (CEB)	Enseignement de base et alphabétisation
Collège d'enseignement général (CEG)	Enseignement secondaire
Commissariat de police	Sécurité des personnes et des biens
Perception	Finances locales
Préfecture	Administration publique
Service déconcentré de l'environnement et du développement durable (SDEDD)	Promotion de l'environnement
Zone d'appui technique (ZAT)	Appui conseil en agriculture
Zone d'appui technique à l'élevage (ZATE)	Amélioration de la production animale

Source : Enquête de terrain réalisée par FAYAMA

Le fonctionnement des services déconcentrés de l'État qui se trouvent dans la commune est entaché par quelques difficultés, notamment le mauvais état, l'insuffisance des services et logements ; le mauvais état voire l'inexistence des infrastructures ; l'insuffisance de personnel, le manque criard de matériel tel que le matériel informatique, roulant pour le bon fonctionnement des services.

En outre, le programme d'appui aux collectivités territoriales (PACT) a permis la construction et l'équipement d'une bibliothèque, la clôture de la mairie, l'acquisition de matériel informatique au profit de la commune. Le fonds permanent pour le développement des collectivités territoriales (FPDCT) a également favorisé la construction de douze boutiques de rues, la construction et l'équipement d'une salle de professeur à Soubakaniédougou. A cela s'ajoute l'intervention du deuxième programme national de gestion des terroirs phase trois (PNGT2-3) qui joue un rôle important dans le développement de la commune. La réalisation de trois forages dans les villages de Gouindougouba, Gouindoumi et Baniagara, la réhabilitation d'une salle de classe à BalikoKo ont été possibles grâce aux fonds du PNGT2-3.

Ensuite, les Organismes Non Gouvernementaux (ONG) comme l'Alliance Chrétienne pour la Coopération Economique et le Développement Social (ACCEDS), l'Organisation Catholique pour le Développement Economique et Social (OCADES) participent énormément au développement de la commune. Ils interviennent dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la gouvernance locale, les microcrédits, la gestion durable des ressources naturelles, la formation. Par exemple deux salles de classe sont construites et équipées dans le village de Gouèra ; cinq forages réalisés dont deux à Katiera, deux à Fonofesso et un à Gouèra ; des moulins installés à Lietiefesse, Fornofesse, Gouèra et à Katiera grâce au soutien de l'OCADES.

Le mode d'intervention selon un responsable de l'ONG, est basé sur une convention tripartite entre le village, la mairie et l'OCADES. Le village bénéficiaire doit mobiliser 5% et l'OCADES 95% du financement. L'infrastructure une fois réalisée, la gestion et le suivi reviennent à la commune. L'OCADES a aussi ouvert et assuré l'animation des sessions d'alphabétisation dans les villages de Gouèra, Fornofesso et Katiera.

Le tableau 5 présente la situation des investissements des autres partenaires au développement de la commune.

Tableau 5 : Les montants des investissements des autres partenaires de la commune en FCFA

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Montants	31 979 100	17 493 069	56 951 428	97 486 199	49 543 124	16 443 584	203 909 796

Source : Perception de Niangoloko et de Soubakaniédougou 2018.

Les subventions des autres partenaires de la commune ont une évolution en dents de scie avec une moyenne de 44 982 750 FCFA par an sur la période observée. Ces subventions sont très importantes, mais elles ne sont pas quantifiées dans le budget de la commune. Elles sont destinées à des domaines multiformes tels que l'éducation, l'agriculture, l'eau et l'assainissement, les microcrédits, etc.

Enfin, les populations constituent les premiers acteurs et aussi les premiers bénéficiaires du développement communal. De ce fait, elles doivent participer activement à la gestion de la commune à tous les niveaux. Cela doit se traduire par leurs contributions financières, matérielles et physiques, par leurs suggestions et propositions aux activités de la commune. D'après un responsable d'un Groupement des producteurs du coton à Gouèra, lors de la réalisation des deux salles de classe par l'OCADES, la part contributive du village a été mobilisée par les différents Groupements des Producteurs de Coton (GPC).

2.6. Les défis et perspectives

Bien que les actions du conseil municipal soient perceptibles, force est de constater que bon nombre de défis reste d'actualité par manque de disponibilités financières. Les besoins des populations demeurent toujours l'accès aux services sociaux de base (l'eau potable, l'école, la santé), les voies d'accès, l'assainissement, la résolution des crises entre agriculteurs et éleveurs, la question des éléphants et des chenilles lésionnaires qui détruisent les cultures dans la commune. Ces problèmes restent une préoccupation pour la commune. L'État doit mettre à sa disposition des ressources financières suffisantes pour la prise en charge de l'ensemble des compétences transférées. Il doit veiller à la coordination des politiques de développement dégagés par les plans nationaux en tenant compte de la spécificité de chaque zone.

Il existe près de 120 organisations dont 61 sont officiellement reconnues. Selon le premier adjoint au maire, ces organisations ne contribuent pas aux financements du développement local. De ce fait ils n'ont quasiment pas de connaissances sur le processus de décentralisation et de la gestion communale ce qui pourrait expliquer leur faible participation aux financements du développement local. Or, elles doivent s'approprier le processus de la décentralisation et participer effectivement à réunir les capacités et les ressources nécessaires à sa mise en œuvre en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Afin de renforcer les possibilités de son développement, la commune de Soubakaniédougou, devrait s'engager dès maintenant, à promouvoir une coopération décentralisée sûre. Le CGCT définit explicitement les types de coopération suivants : les ententes, les jumelages, les communautés de communes, les groupements d'intérêt public (GIP) et les structures de concertation et de coopération. Selon les autorités communales, la commune n'est pas encore en relation de coopération avec une autre commune sœur à l'intérieur comme à l'extérieur du Burkina Faso. Elle est plutôt en discussion avec celle de Bérégodougou pour un partenariat. Elle fait également partie de la communauté de commune dénommée SKBO (Soubakaniédougou, Korhogo, Bobo-Dioulasso, Ouangolo) qui est en voie d'opérationnalisation. Cette ouverture permettra à la commune de bénéficier des expériences des autres communes en matière de mobilisation des ressources et de gouvernance locale. Pour cela, il faudrait que les collectivités partenaires dépassent leurs égoïsmes pour une solidarité entre les populations.

La commune de Soubakaniédougou se situe dans la zone pré-guinéenne, une zone favorable à l'agriculture, l'agroforesterie et l'élevage. La production céréalière y est importante environ 55 045 tonnes en 2018. Cela constitue une source fiscale que la commune pourrait exploiter. Avec la mise en œuvre de la décentralisation, des nouvelles formes d'organisation et d'administration ont été instaurées et cela pourrait favoriser la mobilisation des financements afin d'impulser le développement de la commune de Soubakaniédougou.

La décentralisation est un processus qui se construit au fil des expériences des acteurs. Sa pratique a permis des avancées notoires dans la mise en œuvre du développement. Cependant des efforts restent à consentir, par une meilleure intégration des besoins des populations à la base. C'est à travers l'épanouissement des populations rurales que la décentralisation aura atteint son objectif, celui du développement local.

Le principal problème des collectivités territoriales est la mobilisation des ressources financières. Alors, il faut renforcer le civisme fiscal par la sensibilisation et inciter les contribuables à la participation communautaire à travers des journées dédiées à la communauté. Il faut aussi, améliorer la stratégie de mobilisation des ressources financières locales en fournissant périodiquement aux contribuables le bilan des activités de la commune et établir la confiance entre les élus locaux et leurs populations par des tribunes de discussions communales. Au niveau du personnel de recouvrement, élever leur niveau, de la catégorie des cadres moyens à celle de cadres supérieurs et augmenter leur nombre ; puis établir une base de données et une cartographie des contribuables des collectivités territoriales.

Au niveau de la mobilisation des ressources humaines, il faut relever le niveau des agents municipaux jugés très faibles, par la promotion et la formation ; encourager les initiatives locales et intégrer la jeunesse dans les actions de développement local en demandant toujours leurs avis ; encourager les participations féminines, dans les programmes d'activités des collectivités territoriales ; alphabétiser les conseillers de villages et les CVD ; assurer la mise à niveau et la formation continue des élus locaux.

Les compétences des communes couvrent onze domaines. Mais seulement six (06) domaines leurs sont transférés : l'enseignement primaire et l'alphabétisation, l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, la santé, la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs. Alors, un transfert effectif de tous les domaines transférables aux communes est nécessaire afin de leur permettre de mieux coordonner leurs actions. Définir clairement ces compétences pour éviter les ambiguïtés et les traduire en langues locales pour les rendre accessibles par la population locale. Les compétences et les ressources doivent être transférées simultanément et les procédures de décaissement, de montage des DAO, de passations des marchés par rapport aux compétences transférées aux Collectivités Territoriales doivent être plus souples.

3. Discussion

Les collectivités locales devraient pouvoir assurer la participation locale et insuffler un esprit d'autosuffisance dans la population en mobilisant et en utilisant effectivement les ressources locales, humaines, matérielles et financières pour planifier, exécuter, contrôler et mettre en place, de manière durable, une gouvernance locale devant permettre la fourniture participative de services sociaux à tous les citoyens ; car, si la population locale ne peut pas mobiliser ses propres énergies et ressources pour son propre développement, si elle doit dépendre éternellement de l'assistance extérieure, on ne pourrait parler de gouvernance locale. Les résultats de l'étude montrent que les actions du conseil municipal de Soubakaniédougou, sont handicapées par l'analphabétisme, la méconnaissance des lois et règlements relatifs au fonctionnement des organes locaux des collectivités. Le niveau d'instruction de la plupart des conseillers est faible. Parmi ces conseillers, 38% sont lettrés et 62% sont sans niveau et dans la frange des lettrés seulement 14% ont un niveau supérieur ou égal au BEPC. Le fonctionnement du conseil municipal repose sur les sessions. Le conseil municipal se réunit en session une fois par trimestre conformément au dispositif de la loi. Ce sont des sessions dites ordinaires. D'autres auteurs ont fait le même constat, notamment, S. A. DAFF et al, (2007, p. 38), pour qui, les conditions d'avènement de la décentralisation n'ont pas toujours permis un choix d'acteurs porteurs d'enjeux et suffisamment préparés à jouer leur partition. Au contraire, il y'a une pratique politicienne peu regardante vis à vis de l'éthique et de la compétence des acteurs ; les élus locaux sont majoritairement analphabètes et sans grande expérience de gestion ; la mise en place d'administrations locales, compétentes et républicaines s'est avérée difficile (recrutement, statut, gestion de carrière, compétences) ; des initiatives et des alternatives portées par les populations locales ont été tentées mais ont été de qualité douteuse. Les mêmes auteurs soulignent que, les collectivités locales ont un personnel politisé. Les élus embauchent un personnel sur la base de simples calculs politiques. Alors ce personnel a un rendement zéro et on ne

peut ni le compresser, ni le redresser parce que sa gestion est politisée. (F. M. CISSE, 2007, p. 45). Pour M. OUEDRAOGO, (2007, p. 17), le fait que les élus locaux relèvent des choix démocratiques des populations ne les dédouane pas toujours de toute tentative égoïste pouvant les amener à vouloir tirer des rentes politiques de leur position. Il peut arriver qu'ils profitent de cette position pour opérer des choix égoïstes qui biaisent les aspirations réelles des populations qu'ils représentent. Ainsi donc, la décentralisation, malgré ses vertus de permettre une prise en compte plus accrue de la volonté des populations dans les choix publics, ne constitue pas une panacée en matière de révélation de préférences collectives au plan local.

Il ressort également de l'étude que les acteurs du développement de la commune sont essentiellement l'État, les ONG, les Associations et la population locale. D'abord, l'État intervient dans la commune de Soubakaniédougou à travers ses services déconcentrés et son appui financier. Les services déconcentrés de l'État sont incontournables pour le développement communal compte tenu des capacités techniques, humaines et financières de la commune encore très faible. Ils apportent un appui considérable à la gestion de la commune par leur soutien technique au conseil municipal au regard du budget et du niveau d'étude des conseillers. Ensuite, les Organismes Non Gouvernementaux (ONG) et les associations participent au développement de la commune. Ils interviennent dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la gouvernance locale, les microcrédits, la gestion durable des ressources naturelles, la formation. Ce résultat rejoint celui de Y. P. ILBOUDO, (2009, p. 70) qui a montré que les acteurs de la décentralisation à l'échelle locale sont hétérogènes : le maire, et les conseils municipaux, les services déconcentrés de l'État, le gouvernement central, les composantes de la société civile (ONG, Associations, Organisations paysannes, les chefs coutumiers) et les agences de coopérations. En outre, les rôles qu'ils jouent n'exigent pas les mêmes compétences. Ils mettent en œuvre des stratégies différentes parce qu'ils poursuivent des objectifs différents. Ainsi ils bénéficient chacun d'une certaine légitimité. El H. TOURE, (2011, P. 258) dans ses recherches sur l'analyse interactionniste de la décentralisation dégage deux catégories d'acteurs : les pouvoirs et les usagers. Les pouvoirs représentent des acteurs souvent investis de prérogatives et ayant plus ou moins une influence sur la gestion décentralisée. Les plus déterminants : les conseillers ruraux ; le représentant de l'État dans la communauté rurale ; les chefs traditionnels, les entrepreneurs privés. Les usagers, quant à eux, réfèrent aux populations bénéficiaires des services publics dont la gestion est dévolue à leurs représentants élus. En effet la décentralisation commande que des acteurs tout aussi multiples que divers se mettent en relation au plan local pour atteindre un but commun (développement des territoires et démocratie locale) à partir d'objectifs variés et propres à chacun. La réussite de ce projet collectif dépendra fortement de la compréhension des enjeux, de l'articulation entre les acteurs et de la qualité des hommes (S. A. DAFF et al, 2007, p. 38). Les mêmes auteurs attirent l'attention sur le fait que, les relations entre les acteurs ne sont pas toujours de nature à permettre un projet local cohérent et collectif. Car, la coexistence de plusieurs groupes et élites débouche le plus souvent sur des rapports de conflits ouverts, de contournement (ils s'évitent ou s'ignorent) ou de neutralisation (chacun essaie de dominer et de contrôler les autres) plus que sur des rapports de coopération (alliance, soutien mutuel, concertation permanente) (Ibidem et al, 2007, p. 38).

En outre, bien que les actions du conseil municipal de Soubakaniédougou soient perceptibles, force est de constater que bon nombre de défis reste d'actualité par manque de disponibilités financières. Les besoins des populations demeurent toujours l'accès aux services sociaux de base (l'eau potable, l'éducation, la santé, l'assainissement), la résolution des crises entre agriculteurs et éleveurs, la question des éléphants et des chenilles lésionnaires qui détruisent les cultures dans la commune. Pour A. FAURE, (2007, P. 3) la décentralisation est à l'épicentre de trois grands défis. Le premier concerne la responsabilité croissante que prennent les hauts fonctionnaires des collectivités locales dans l'animation des dispositifs d'action publique. Les collectivités locales s'impliquent dorénavant dans des dynamiques plus horizontales et transversales qui sont construites en fonction des singularités de chaque configuration régionale. Le deuxième défi concerne les joutes quotidiennes qui mettent aux prises les différents acteurs de la décentralisation pour trouver concrètement des solutions aux problèmes de logement, de déplacement, d'éducation, de sécurité ou d'emploi. Cette diversité d'acteurs, d'enjeux et

d'institutions s'exprime dans de véritables tournois d'action publique. Placée en extrême situation de responsabilité, chaque collectivité locale tente d'y affirmer ce qui relève de sa compétence et de sa légitimité, même lorsque les compétences réelles inscrites dans la loi sont bien différentes. Troisième défi enfin : les symboles de la décentralisation. Les gouvernements locaux y occupent dorénavant une fonction de laboratoire à front renversé, n'étant plus sollicités pour tester des " bonnes pratiques " qui seront ensuite généralisées, mais placées en responsabilité pour négocier les règles du vivre ensemble, pour penser local afin d'agir global (et non l'inverse), pour inventer l'imbrication d'une multitude d'empreintes culturelles, économiques et sociales territorialisées. (Ibidem, 2007, P. 3).

En termes de perspectives l'étude propose de renforcer le civisme fiscal par la sensibilisation, et inciter les contribuables à la participation communautaire à travers des journées dédiées à la communauté. Au niveau de la mobilisation des ressources humaines, il faut relever le niveau des agents municipaux jugés très faibles, par la promotion et la formation. La nécessité du renforcement et de l'amélioration des secteurs de productions afin d'asseoir les bases du financement du développement local, la mobilisation des partenaires techniques et financiers, des associations de la société civile autour du PCD, doit se poursuivre pour sa mise en œuvre effective. Les possibilités de financement extérieur telles que la coopération décentralisée, le financement des projets à travers le partenariat public privé et les prêts doivent donc être examinés. Dans la perspective d'améliorer les ressources de la commune, pour une prise en charge conséquente du développement local, le conseil communal devrait s'atteler à l'examen de ces possibilités de financement. Et encore promouvoir la gouvernance participative car la population ne se sent pas concerner par les questions de développement de la commune. Dans le cadre d'une étude sur le Burundi, D. NGABONZIZA, (2011, p. 19) a trouvé que le gouvernement devrait transférer et renforcer les pouvoirs des autorités locales afin de servir la population de l'entité décentralisée, en l'occurrence la commune. Le système électoral actuel (scrutin de liste bloquée) fait que les leaders des partis politiques mettent en avant le militantisme plutôt que le professionnalisme lors de l'élaboration des listes. Il faut donc régler d'urgence le problème de capacité des agents communaux notamment par une formation et/ou le perfectionnement. Promouvoir une éducation citoyenne. Selon S. OUATTARA (2007, p. 126) les communes doivent s'orienter vers la coopération décentralisée. Car elle est basée sur des engagements réciproques, sur une solidarité durable dans le temps et organisée autour de projets réalistes et réalisables et répondant aux aspirations des collectivités. La coopération décentralisée unit ces peuples sur la base de la confiance, de la connaissance et de la reconnaissance, du respect mutuel dans une action commune au profit de leurs populations respectives. C'est ainsi qu'Ibidem, (2007, p. 219) précise que « *la coopération décentralisée va au-delà des dons ou des réalisations ponctuelles dans des communes ou villages pour s'orienter vers l'appui au développement de collectivités territoriales fédérées à travers des projets structurants et plus porteurs* ».

Si les arguments soutenus sur la capacité ou non des élus locaux à faire de la décentralisation un puissant moyen de développement local se défendent de part et d'autre, la réalité est que de manière générale, le niveau d'appropriation du processus est encore insuffisant (M. OUEDRAOGO, 2007, p. 11). Selon J. JUTTING et al. (2005, p. 3), pour que la décentralisation fonctionne, elle doit avoir une fonction politique : la participation des élites et du gouvernement central est primordiale ainsi que la mise en place d'un processus transparent et participatif ; une fonction administrative : les responsabilités des différents acteurs sont spécifiés de manière claire et une partie importante de leur temps est consacrée au renforcement des capacités locales et régionales ; fonction budgétaire : l'octroi de ressources garanties aux autorités locales est primordial.

Conclusion

Il ressort de cette étude, que l'avènement de la communalisation intégrale du territoire en 2006, a permis la mise en place de la commune rurale de Soubakaniédougou. Dès lors, ses organes sont chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de Plans communaux de développement, de la promotion du développement dans les villages et quartiers. Néanmoins, il subsiste certains points qui empêchent ou handicapent la mise en place d'une décentralisation effective. A titre illustratif, nous pourrions

mentionner l'analphabétisme de certains élus locaux et leur méconnaissance des lois et règlements relatifs au fonctionnement des organes locaux des collectivités. Le niveau d'instruction de la plupart des conseillers est faible. Parmi ces conseillers, 38% sont lettrés et 62% sont sans niveau et dans la frange des lettrés seulement 14% ont un niveau supérieur ou égal au BEPC. Le fonctionnement du conseil municipal repose sur les sessions. Le conseil municipal se réunit en session une fois par trimestre conformément au dispositif de la loi. Ce sont des sessions dites ordinaires.

Il ressort également de l'étude que les acteurs du développement de la commune sont essentiellement l'État, les ONG, les Associations et la population locale. D'abord, l'État intervient dans la commune de Soubakaniédougou à travers ses services déconcentrés et son appui financier. Les services déconcentrés de l'État sont incontournables pour le développement communal compte tenu des capacités techniques, humaines et financières de la commune encore très faible. Ils apportent un appui considérable à la gestion de la commune par leur soutien technique au conseil municipal au regard du budget et du niveau d'étude des conseillers. Ensuite, les Organismes Non Gouvernementaux (ONG) et les associations participent énormément au développement de la commune. Ils interviennent dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la gouvernance locale, les microcrédits, la gestion durable des ressources naturelles, la formation.

Pour pallier à ces contraintes des leviers existent. Il s'agit d'élever le niveau d'instruction des élus locaux à travers des séances de formations, de réaliser des infrastructures marchandes telles que les marchés dans les autres villages, des abattoirs, des aires de stationnements, etc. d'améliorer l'état de gouvernance en instaurant un cadre d'échange avec les populations, de renforcer les capacités des agents de recouvrement et enfin sensibiliser les contribuables en vue d'un meilleur recouvrement des taxes, impôts.

Bibliographie

CISSE Falilou Mbacké, 2007, « La contradiction insoluble des collectivités locales pauvres et démunies pour fonctionner et promouvoir un développement économique et social à la base », in Sidiki Abdoul et Assane (dir), *Profils de gouvernance. Diagnostic de la gouvernance en Afrique à partir des expériences concrètes d'acteurs*, Cahier n°2007-02, pp 45-46.

COMMUNE DE SOUBAKANIEDOUGOU, 2013, *Plan communal de développement actualisé de Soubakaniédougou horizon 2014-2018*, 65 p.

DAFF Sidiki Abdoul, MBAYE Assane, DIENG Mormar Lissa, GOASMAT Karine, 2007, *Profils de gouvernance. Diagnostic de la gouvernance en Afrique à partir des expériences concrètes d'acteurs*, Cahier n°2007-02, 112p.

FAURE Alain, 2007, *Les trois défis de la décentralisation*, Telos, 4p.

ILBOUDO Yelba Patrice, 2009, *Le développement local face à la politique de décentralisation*. Mémoire de master, Université de Ouagadougou, 70p.

JÜTTING Johannes, CORSI Elena et STOCKMAYER Albrecht, 2005, « Décentralisation et réduction de la pauvreté », in *Repères* n°5, Publications de l'OCDE, 6p.

KRA Kouadio Eugene, 2014, « Gouvernance locale et qualité du développement dans les localités intra-communales », in *Institut de Géographie Tropicale, UFB, ABIDJAN (Côte d'Ivoire)*, pp 129-155.

MOUSSAOUI Kahina et ARABI Khelloudja, 2014, « Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie. Le cas des communes de Bejaia. », in *Économie et Solidarités*, vol 44, n°1-2, pp 122-133. <https://doi.org/10.7202/1041608ar>

NASSIROU NBako-Arifari, DICKO Allaye Biréma, DOEVENSPECK Martin, SANOU Bala Wenceslas, SINGER Uwe, 2004, *Financer la décentralisation rurale, Taxes et impôts à l'échelle locale au Bénin, Burkina Faso et Mali*, Bulletins de l'Institut Royal des Tropiques (KIT), Amsterdam, 95 p.

NGABONZIZA Désiré, 2011, *La décentralisation communale au Burundi : les défis d'une effectivité*, 27p.

OUATTARA Soungalo, 2007, *Gouvernance et libertés locales pour une renaissance de l'Afrique* Karthala, 233 p.

OUEDRAOGO Moussa, 2007, *La communalisation en milieu rural. Les élus locaux peuvent-ils relever le défi ?* L'harmattan, 110p.

TOURE El Hadj, 2011, « L'analyse interactionniste de la décentralisation. Une approche par les acteurs et leurs pratiques », in *Recherches qualitatives*, vol 30, n°1, pp. 247-273.
<https://doi.org/10.7202/1085488ar>